



# Coopération décentralisée et Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Togo et au Bénin

## PRESENTATION DU PROGRAMME MONO

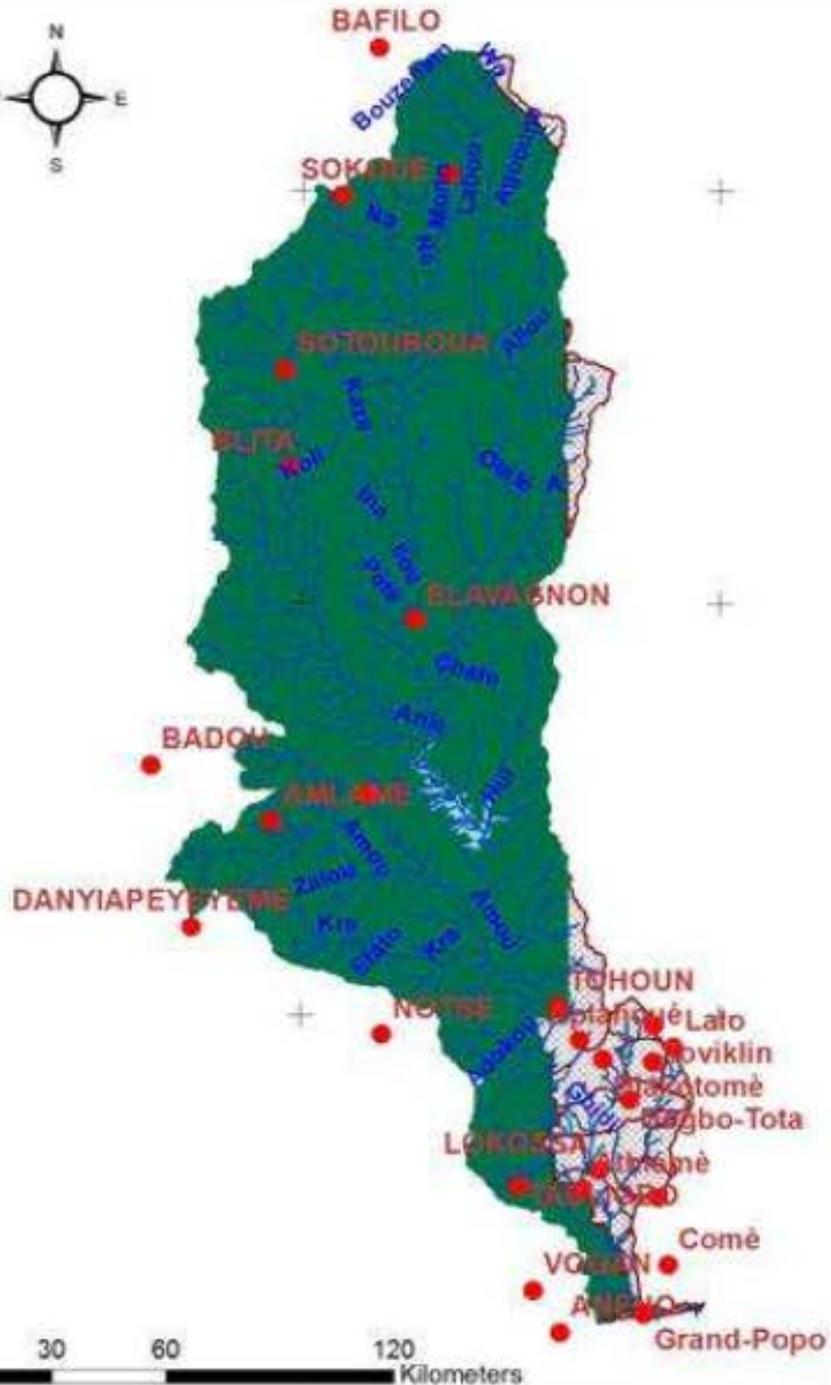
Paris/Lyon, 7 & 9 juillet 2015

Philippe MOUTON (pS-Eau), Christophe BRACHET (OIEau)



*Office  
International  
de l'Eau*





# Programme Mono: Population

- **Superficie** : 24 300 km<sup>2</sup> dont 90 % (21 300 km<sup>2</sup>) située sur le territoire togolais (soit 38% de la superficie totale du pays) et 10 % (3 000 km<sup>2</sup>) sur le territoire béninois (soit 2,1% de la superficie du pays)
- **Population (2010)** : 3 375 759 habitants, dont 58% sur le territoire togolais et 42% sur le territoire béninois
- Population togolaise du bassin du Mono = 34% de la population totale du Togo.
- Population béninoise du bassin du Mono = 16% de la population totale du Bénin

# Caractéristiques du projet

- Contribution de l'AERMC au titre du 1% Oudin-Santini et de la coopération décentralisée
- Mise en œuvre:
  - Missions d'expertise et d'échange
  - Compagnonnage
  - Ateliers de travail et de capitalisation
- Phase 1: Juillet 2014 – Juillet 2015

# Objectifs

- Accompagner la bonne mise en œuvre des processus de GIRE à l'échelle du Bassin du Mono (gouvernance, planification)
- Renforcement des capacités
- Faciliter la mise en œuvre de projets de solidarité dans les domaines de l'AEPA et de la GIRE

# Les partenaires

## ■ En France

- AE Rhône Méditerranée Corse (AERMC)
- Office International de l'Eau (OIEau)
- Programme Solidarité Eau (pS-Eau)
- Collectivités et ASI françaises des bassins RMC

## ■ Au Togo/Bénin

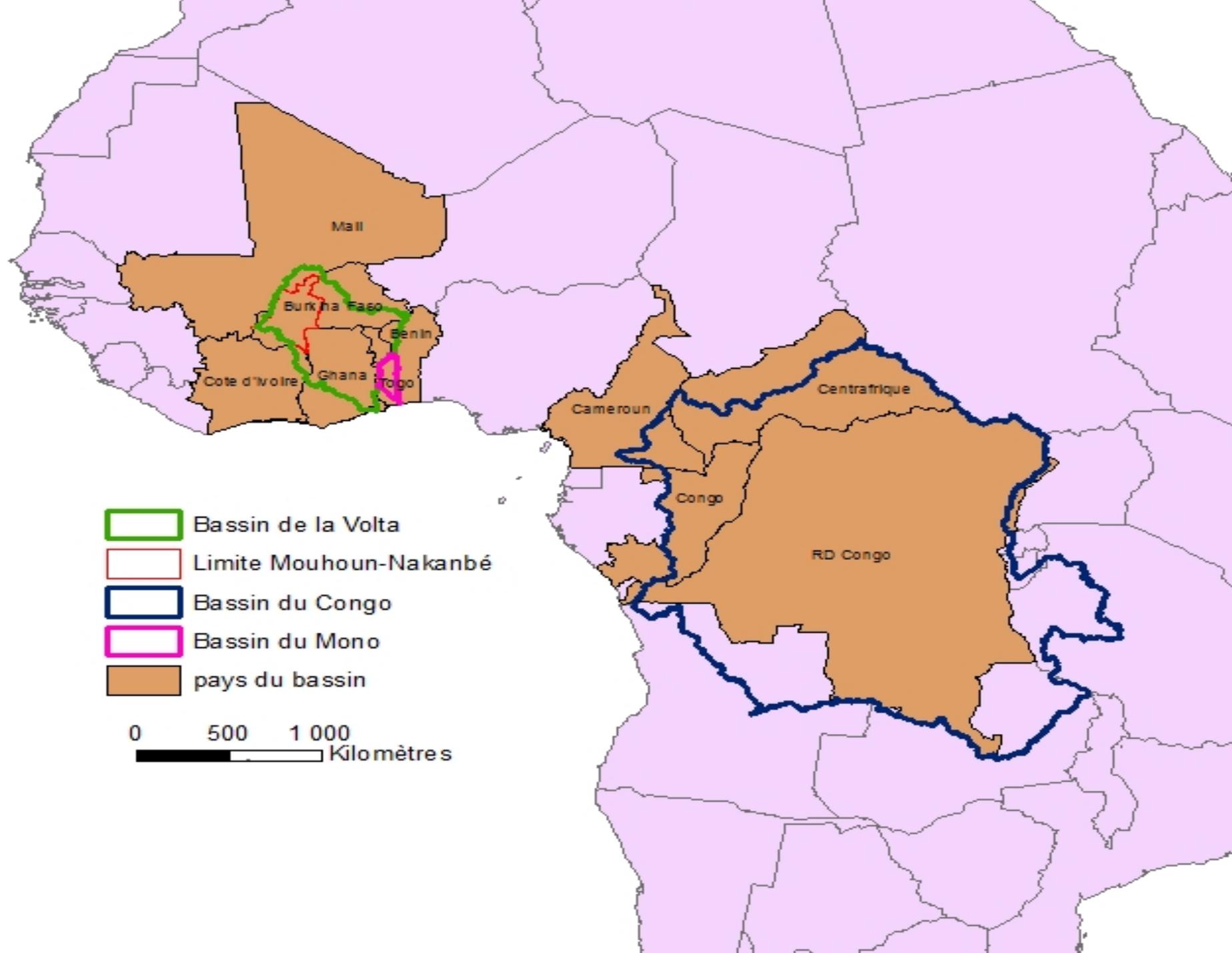
- Ministères en charge de l'eau
- Autorité du Bassin du Mono (ABM)
- CCRE-CEDEAO
- Communes béninoises et togolaises
- Partenaires techniques et financiers

# Composante GIRE

- Cadre institutionnel de l'ABM (PAS...)
- Méthodologie de planification GIRE (ABM, bassins nationaux)
- Besoins en matière de système d'information. Orientations pour la mise en place d'un SIG

# Appui à la planification

- Appui à l'élaboration des TdR du PAS
- Exemples d'autres PAS
- Développement des moyens de l'ABM
- Liens avec un « Plan directeur » ABM
- Développement des Schémas directeurs nationaux



**Aucun modèle n'est parfait**



# Composante projets de solidarité

## Activités au Bénin/Togo

- Projets de solidarité sur le bassin du Mono : inventaire et cartographie
- Identification de nouveaux projets de solidarité
- Rapprochement avec des acteurs locaux pour accompagner la démarche de sensibilisation et d'information des communes

# Composante projets de solidarité

## Activités en France

- Identification de collectivités françaises montrant un intérêt à s'engager sur des projets au Bénin et au Togo dans les domaines de l'AEPA et de la GIRE
- Accompagnement dans le montage et l'élaboration des projets, en partenariat avec les structures locales au Bénin et au Togo

# Un cadre législatif favorable

## Loi « Oudin-Santini » (9 février 2005)

- Autorise les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement et les agences de l'eau à
- Consacrer jusqu'à 1% des recettes de leurs budgets eau et assainissement
- Mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements

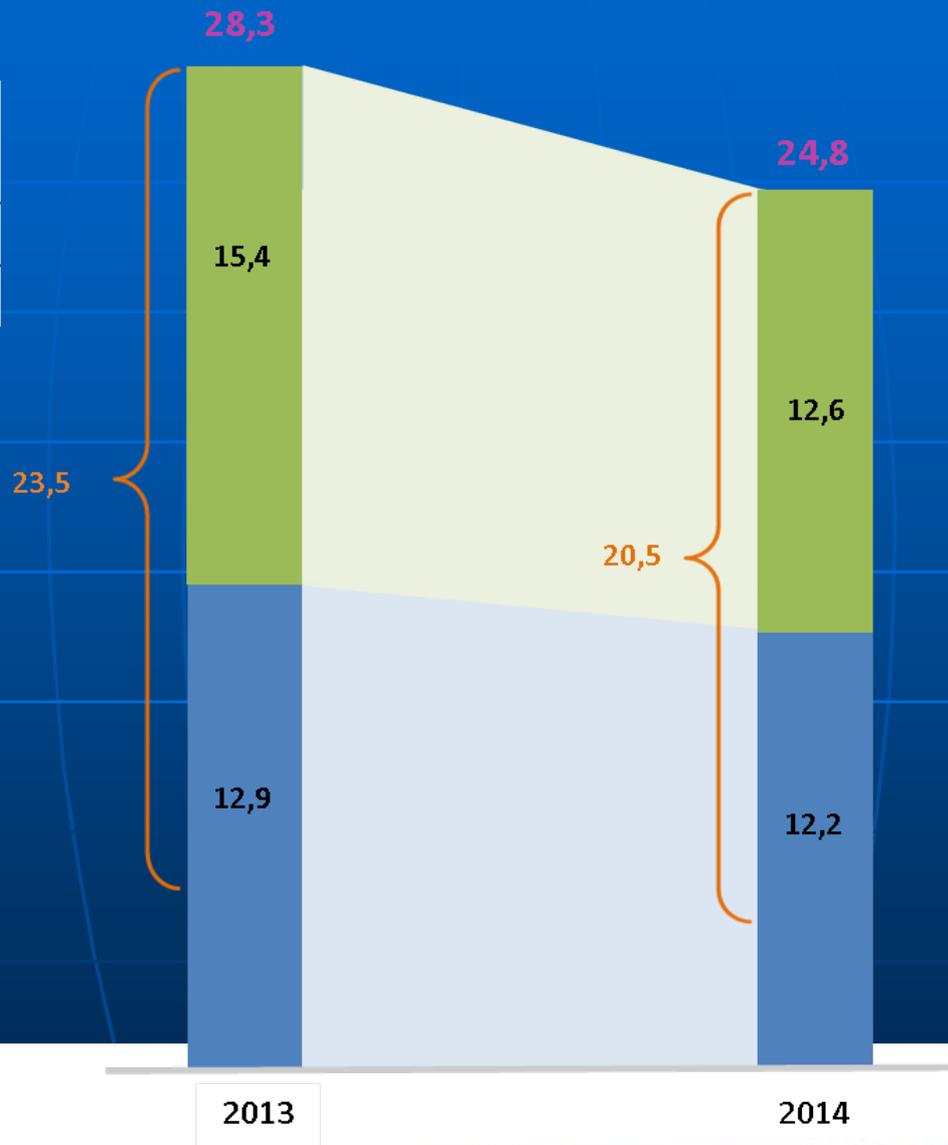
# Actions éligibles aux financements de la loi Oudin

- Réalisation d'ouvrages et d'équipements favorisant l'accès à l'eau et à l'assainissement
- Mesures d'accompagnement : actions de formation, de sensibilisation, d'appui institutionnel et transfert d'expertise
- Mesures de protection et de conservation de la ressource en eau

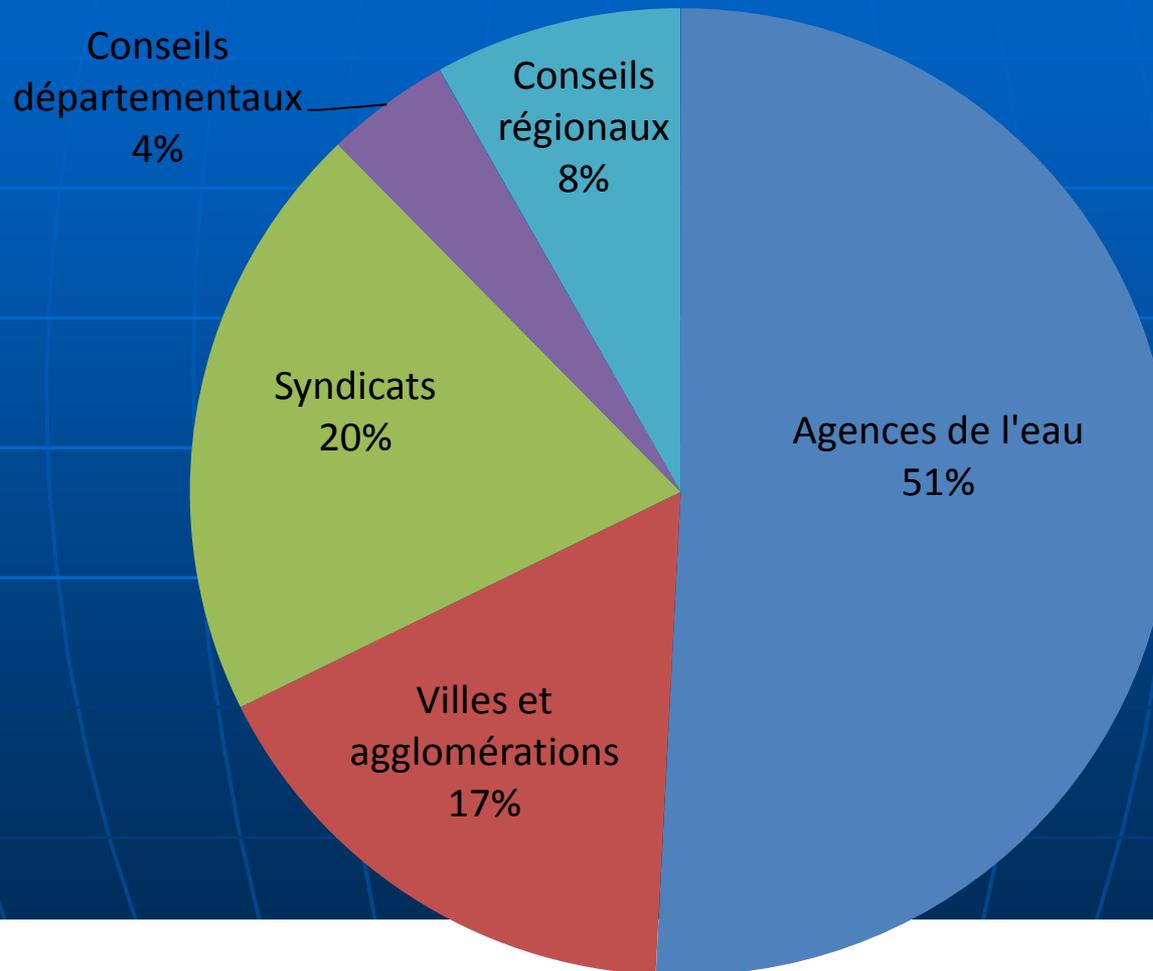
# Les contributions en 2014

\* en millions d'euros

- Contribution totale
- Agences de l'eau
- Collectivités
- Loi Oudin-Santini



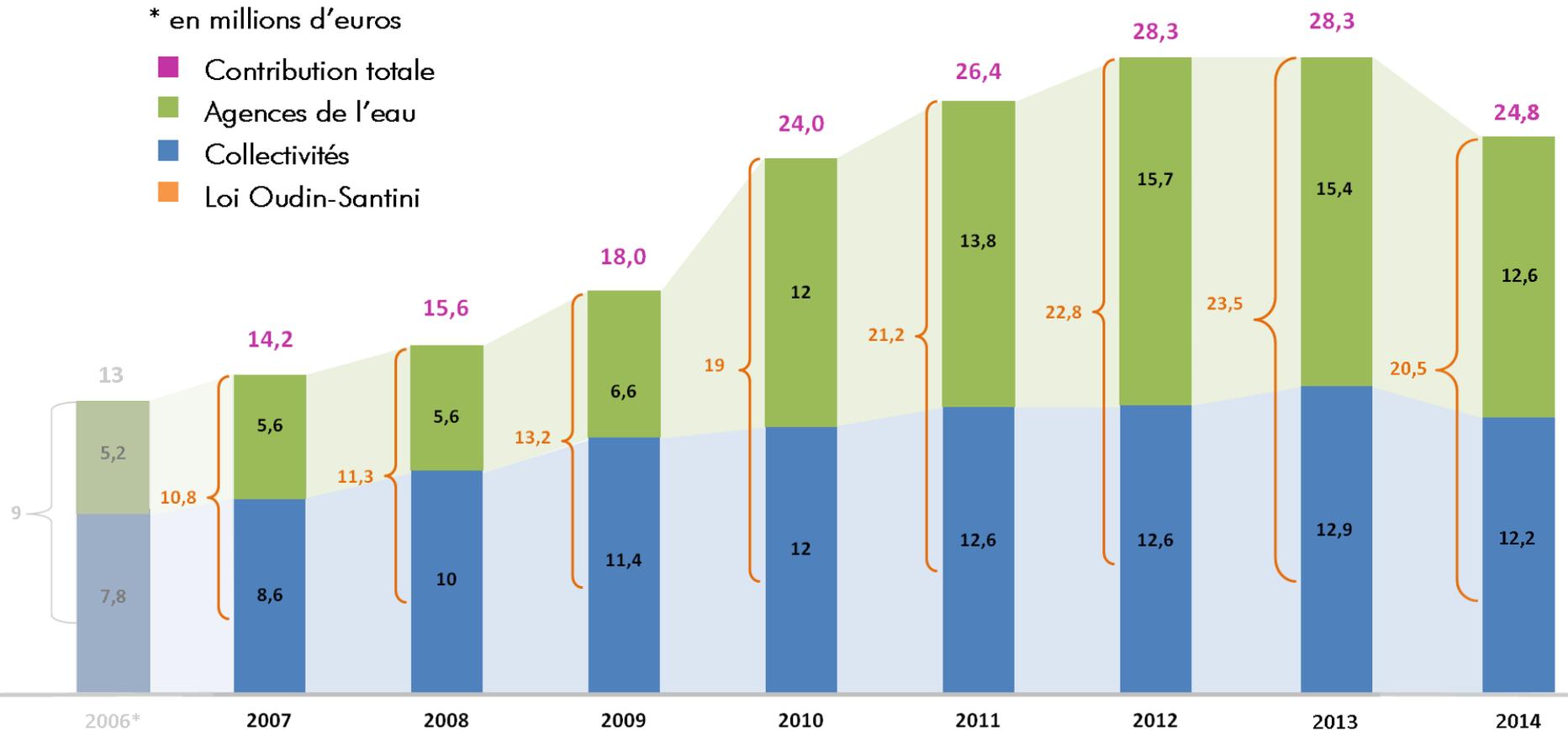
# Répartition des contributions 2014 par type d'organisme (en volume)



# Evolution des contributions 2006 - 2014

\* en millions d'euros

- Contribution totale
- Agences de l'eau
- Collectivités
- Loi Oudin-Santini



\*Estimation par extrapolation

Total 2006-2014: 193 M€

Total Loi Oudin-Santini 2006-2014: 150 M€ (soit 78%)

# Bilan 2006 - 2014

Loi Oudin-Santini

151 M€

Agences de l'eau  
93 M€

Collectivités  
100 M€

Total: 193 M€

59 M€

41 M€

# Opportunités

- Faciliter le rapprochement entre collectivités béninoises / togolaises et françaises
- Formaliser de nouveaux partenariats dans les domaines de l'AEPA et de la GIRE
- Mobiliser des financements en France via la Loi Oudin-Santini
- Identification et élaboration de projets GIRE / AEPA à une échelle communale / intercommunale

# Quelques exemples...

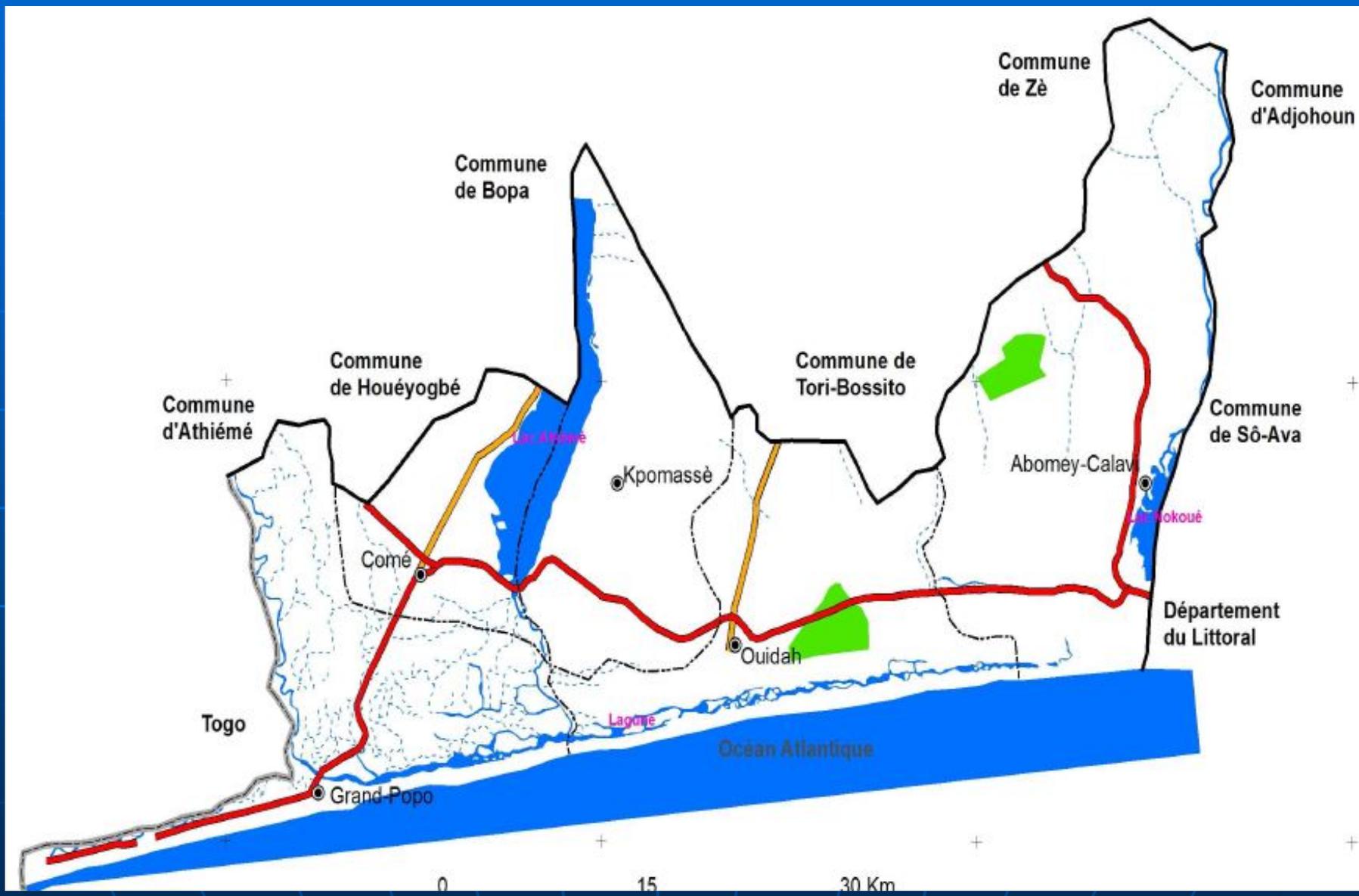
- 1/ Commune d'Aného / Conseil départemental des Yvelines :
  - > Programme d'assainissement visant
- à équiper en latrines les concessions riveraines de la plage et du Lac Togo, avec la mise en place d'une filière organisée pour la gestion et le traitement des boues de vidange
- > préserver les sites et les ressources en eau des pollutions + développer leur potentiel d'exploitation touristique + amélioration des conditions sanitaires des habitants



- **2/ GI Mono / Conseil départemental des Yvelines**
- > Programme de Gestion des déchets (pré-collecte, circuit de transport, unité de traitement des déchets) et d'équipement en infrastructures d'assainissement au niveau des ménages et des lieux publics
- > Programme conjoint Aného/GIE Mono qui a permis de mobiliser un cofinancement UE de 1,5 million d'euros sur 2012-2016)

- **3/ Communauté de communes des Lagunes Côtières (Grand Popo, Comé, Ouidah, Abomey-Calavi, Kpomassè) / Parc Naturel régional de la Narbonnaise**
  - Programme « Route de l'eau » comprenant 4 composantes :
    - 1) Restauration de la diversité biologique de la lagune côtière
    - 2) Assainissement du cadre de vie et fourniture de l'eau potable aux populations

- 2) Diversification et adaptation des activités économiques pour limiter la surexploitation des ressources naturelles : dégradation du couvert végétal, raréfaction du poisson
- 3) Construction d'une offre de tourisme basée sur la valorisation des patrimoines



- **UCOZ/ Communauté d'agglomération Seine Eure (CASE)**
- Etude de réalisation du SDAGE dans le département du Zou
- > Objectif : réaliser les études relatives à la maîtrise des eaux de ruissellement, leurs valorisation à travers des micros projets hydro-agricoles et le rechargement des nappes dans les Communes concernées :

- S



Piste érodée

- > Abomey, Agbanhinzoun
- Bohicon, Covè, Djidja,
- Ouinhi, Zagnanado,
- Zakpota, Zogbodoméy



Piste inondée

# Merci !

